

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE
WILAYA DE BATNA
CONSERVATION DES FORETS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
RELATIF A L'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°2025/04
NIF : 0.995.0501.91.104.32

Conformément aux décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 ,portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la conservation des forêts de la wilaya de Batna porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à la soumission ,en vue de la réalisation : Mise en œuvre du plan d'action de la réhabilitation, de l'extension et du développement du barrage vert (3ème tranche), wilaya de Batna (lot n°21) , que les travaux sont confiés provisoirement a l'entreprises ci-après:

N: Lot	Opération	Commune	Lieu-dit	U	Volume	Attribution provisoire	Nif	Note offre technique	Offre financière	Délai de réalisation	Observation
21	REALISATION DE FOREGE	OULED AOUF	LAMHASSER	u	1	SARL SOFIANE UNITE ALGERIEN DES REALISATIONS	001405022498980	95	120 558 900.00	06 MOIS	Qualifier Techniquement et offre unique
		BENI FEDHALA	BENI FEDHALA	u	1						

Tout soumissionnaire qui conteste cette attribution peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de BATNA dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Tout soumissionnaire veut prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation techniques et financières de son offre peut se rapprocher de la conservation des forêts de Batna dans un délai ne dépassant pas les 03 Trois jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.